

Décision de la directrice de l'EPFLI Foncier Cœur de France

N°2022-22

Portant fixation définitive de prix, modalités et conditions de cession de biens immobiliers

- VU** les articles L324-1 et suivants du Code de l'urbanisme ;
- VU** l'article L. 3221-2 du Code général de la propriété des personnes publiques ;
- VU** l'article 45-1 de la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifié par l'ordonnance n°2006-460 du 21 avril 2006 ;
- VU** les statuts de l'EPFLI Foncier Cœur de France ;
- VU** le règlement intérieur et d'intervention de l'EPFLI Foncier Cœur de France et notamment son article II-6 ;
- VU** la délibération du Conseil d'administration de l'EPFLI Foncier Cœur de France n°15 en date du 21 novembre 2019 habilitant notamment la directrice à fixer les prix de vente des biens de l'Etablissement ;
- VU** la convention de portage foncier entre la commune de ASCHERES-LE-MARCHE et l'EPFLI Foncier Cœur de France signée le 17 septembre 2020 ;
- VU** la consultation de la Direction de l'Immobilier de l'Etat sur la valeur vénale des biens en date du 11 avril 2022 et le courrier en réponse du 12 mai 2022 ;
- VU** la délibération du Conseil municipal d'ASCHERES-le-MARCHE en date du 3 mai 2022 approuvant l'acquisition des biens ;
- VU** le document modificatif du parcellaire cadastral numéro 617Y en date du 2 mars 2022 ;

LA DIRECTRICE DE L'EPFLI FONCIER CŒUR DE FRANCE

DÉCIDE au nom de l'Etablissement de céder à la commune d'ASCHERES-LE-MARCHE, au prix de UN EURO (1,00 €), avec dispense de versement mais remboursement du montant cumulé de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) antérieurement déduite dans le cadre de l'opération de portage, les biens immobiliers sis à ASCHERES-LE-MARCHE (45170), figurant au cadastre sous les références suivantes :

Section	N°	Lieudit	Contenance m ²	Parcelle mère
G	1342	BEAUMONT	735	-
G	1343	BEAUMONT	801	-
G	1349	RUE DE BEAUMONT	71	-
G	1314	RUE DE BEAUMONT	211	-
G	1354	RUE DE BEAUMONT	690	G 1348
			2 508	

DIT que les frais d'acte qui constateront cette opération sont à la charge de la commune d'ASCHERES-LE-MARCHE.

Fait à Orléans
Le 16 mai 2022

Signature
numérique de
Sylvaine VEDERE
Date : 2022.05.16
18:35:59 +02'00'

Sylvaine VEDERE
Directrice de l'EPFLI Foncier Cœur de
France

Affichée le **17 MAI 2022**